

DEMANDE DE RESERVATION D'UNE LOCATION

(Merci de nous appeler avant de réserver pour connaître nos disponibilités)

A compléter en majuscules et à nous retourner avec votre acompte libellé au nom de « Camping AU BON AIR »

JE VOUS PRIE DE BIEN VOULOIR ME RESERVER :

Du samedi..... après 15h au samedi.....avant 10h

- Mobile home sans sanitaire \geq 10 ans (4 pers. maxi)
- Mobile home Standard \leq 5 ans (4 pers.)
- Mobile home Confort \leq 14 ans (4 pers. maxi)
- Mobile home Grand Confort \leq 11 ans (4 pers.)
- Mobile home 3 chambres \leq 10 ans (6 pers. maxi)
- Petit chalet (4 pers. maxi)
- Grand chalet (5 pers. maxi)

MES COORDONNEES :

Nom, Name, Naam :

Prénom, Firstname, Voornaam :

Adresse, Adress, Adres :

Code Postal, Post Code : **Ville**, Town, Woonplaats :

Pays, Country, Land : **E.mail** :

Tél., Phone number : **Mobile** :

Nombre de participants :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

- **Nombre de véhicules séjournant sur le terrain de camping:**
(il est rappelé qu'un seul véhicule est prévu dans les tarifs de location de mobile home ou de chalet)
- **Présence d'un animal de compagnie :** Race : Vaccinations à jour :
- **Nettoyage facultatif du mobile home ou du chalet à effectuer par le camping au prix de 80 € (hors vaisselle et poubelles)**
OUI NON (option valable à la réservation uniquement)

Conditions de règlement :

- **Règlement du solde** à l'arrivée par chèque, espèces, chèques vacances ou carte bancaire.
- Paiement (de la totalité du séjour) mensuel possible avant arrivée, sans frais.
- Le contrat de location et l'inventaire du locatif vous seront adressés après réception de votre acompte.

Aucun remboursement ne sera accordé pour tout séjour écourté du fait du locataire

JE JOINS A MON BULLETIN DE RESERVATION UN ACOMPTÉ CORRESPONDANT A :

30% du montant de mon séjour soit : €

+ Frais de dossiers : + 18,00 €

soit un chèque global de : €

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare en accepter les dispositions notamment en ce qui concerne :

- le versement de la caution (300 € par chèques séparés du règlement de la location déposés à la réception) destinée à couvrir les éventuelles dégradations de la location qui sera restituée au départ ou sous quinzaine, sous réserve du bon état des locaux et de la réception des différents matériels loués.

- Frais d'annulation : en cas d'annulation de la réservation, le solde du montant de la location vous sera demandé. Toutefois, en dérogation à la loi, si votre annulation nous parvient, par lettre recommandée, au plus tard 45 jours avant la date de prise de possession de votre location, l'acompte et les frais de dossier seront conservés à titre de dédommagement, mais nous vous dispenserons du versement du solde et vous considérerons comme libre de tout engagement.

- l'obligation de fournir à mon arrivée une attestation d'assurance responsabilité civile pour prendre possession du mobile home.

J'autorise le Camping Au Bon Air à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies représentant tous les participants de ma réservation, réalisées au cours de mon séjour ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'exploitation commerciale. Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants: publications dans une revue du camping Au Bon Air, sur le site internet du camping Au Bon Air et sur la page Facebook du camping Au Bon Air.

Fait à : le : SIGNATURE *+ mention manuscrite « lu et approuvé »

Souhaits particuliers

*ma signature atteste que j'ai lu et approuvé le règlement intérieur du camping Au Bon Air

AU BON AIR s.a.r.l. au capital de 66.600 euros

9, avenue Pierre Voyer 17320 MARENNES-PLAGE - Tél. 05 46 85 02 40 - Courriel : contact@aubonair.com - Site : www.aubonair.com

RCS Marennes 497 706 051 APE-NAF 5530 Z Siret 497 706 051 00016 N° Intra FR.75 497 706 051

Arrêté préfectoral de classement N° 2012-145 en date du 12 juin 2012 : Classement 3 étoiles – 126 emplacements

REGLEMENT INTERIEUR

POUR LA LOCATION D'UN MOBIL HOME OU D'UN CHALET

Article 1 : Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Article 2 : La réservation est acceptée lorsque le contrat signé par le client a été retourné dans les dix jours suivant l'expédition, accompagné de la somme de dix-huit euros (18 €) pour frais de dossier et d'un acompte correspondant à 30 % du montant du séjour.

Elle devient ferme lorsque le client a reçu du terrain de camping le courrier confirmant la réservation. Si la demande du client ne peut être satisfaite, l'acompte est restitué en totalité.

Article 3 : En cas d'annulation de la réservation, le solde du montant de la location vous sera demandé. Toutefois, en dérogation à la loi, si votre annulation nous parvient, par lettre recommandée, au plus tard 45 jours avant la date de prise de possession de votre location, l'acompte et les frais de dossier seront conservés à titre de dédommagement, mais nous vous dispenserons du versement du solde et vous considérerons comme libre de tout engagement.

Dans tous les cas, les frais de dossiers (18 €) resteront acquis au terrain de camping.

Article 4 : A son entrée sur le terrain de camping, le client s'engage à payer l'intégralité de son séjour ou le solde de son séjour si un acompte a été versé. Les prestations sont décomptées de quinze heures à dix heures.

Article 5 : Avant la remise des clés de la location, le client s'engage à verser la caution de 300 €, destinée à couvrir les dégradations éventuelles à l'intérieur ou à l'extérieur de la location, et à rendre les différents matériels loués.

Elle ne sera pas encaissée.

Il devra également fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

Un état des lieux et un inventaire seront établis contradictoirement à la sortie du locataire.

A l'arrivée, il conviendra de signaler toute anomalie ou manquement dans les 24 heures.

Article 6 : En cas de départ anticipé du client ou d'arrivée tardive du client, il n'est procédé à aucun remboursement.

Article 7 : Le client doit respecter la date d'arrivée fixée par le contrat. En cas d'empêchement le client doit en aviser la direction. A défaut, la location peut être attribuée à un autre client.

Article 8 : En saison, les réservations se font par semaine entière du samedi à partir de 15 heures au samedi suivant avant dix heures.

Article 9 : Un animal de compagnie est accepté dans les locations et sa présence doit être déclarée au plus tard le jour de l'arrivée du locataire. A défaut, la réservation peut être annulée, sans restitution de l'acompte.

Article 10 : L'utilisation de barbecues à charbon ou à bois est interdite. Seuls les barbecues à gaz et électrique sont autorisés.

Article 11 : Le nombre de personnes séjournant dans le mobile home ou le chalet est strictement limité à 4, 5 ou 6 personnes en fonction du nombre de couchages et de la catégorie de locatif réservé.

Il est strictement interdit de séjourner dans le mobile home ou le chalet au-delà du nombre de personnes prévues dans la réservation initiale sous peine d'expulsion.

Un seul véhicule est prévu par location de mobile home ou chalet.

Tout véhicule supplémentaire sera facturé en complément des tarifs indiqués et sous réserve de disponibilité.

Article 12 : L'accès à la piscine est réservé exclusivement aux résidents du terrain de camping. Aucun visiteur, même de résident, ne sera admis. Les shorts et caleçons de bain sont interdits, les maillots de bain sont obligatoires.

AU BON AIR s.a.r.l. au capital de 66.600 euros

9, avenue Pierre Voyer 17320 MARENNES-PLAGE - Tél. 05 46 85 02 40 - Courriel : contact@aubonair.com - Site : www.aubonair.com

RCS Marennes 497 706 051 APE-NAF 5530 Z Siret 497 706 051 00016 N° Intra FR.75 497 706 051

Arrêté préfectoral de classement N° 2012-145 en date du 12 juin 2012 : Classement 3 étoiles – 126 emplacements